

Indemnisation : pour une loi juste

Il y a 90 ans les Mutilés de travail se regroupaient. En 2011, la mobilisation de tous reste toujours indispensable. Franchises médicales, fiscalisation des indemnités journalières, hausse des complémentaires... Ensemble, mettons un terme aux mesures injustes par l'adoption de la proposition de loi améliorant l'indemnisation des victimes du travail.

En juin dernier, une cinquantaine de parlementaires de la majorité déposaient

une proposition de loi visant à améliorer l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, sous la houlette du député UMP du Calvados Jean-Yves Cousin.

Ce dernier a repris le projet initié par Marie-Anne Montchamp, entrée depuis au gouvernement. Selon ce député, « *compte tenu des avancées législatives et jurisprudentielles dans d'autres domaines où il est question de réparation de dommages causés à des victimes (comme les victimes de la route), on est en droit d'estimer que le régime des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) est devenu inéquitable* » (voir APE 279).

Mobilisation

Si elle est certes déposée et cosignée par de nombreux parlementaires, cette proposition n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour des débats de l'Assemblée nationale, condition, bien entendu, nécessaire pour être adoptée. Des centaines de propositions de loi dorment dans les tiroirs du Parlement, sans être jamais débattues. Cela pourrait être le cas de cette proposition

proposition de loi. En signant la pétition, vous agissez, comme l'ont fait, il y a 90 ans, les créateurs de la FNATH, pour une société plus juste et plus solidaire.

Intégrale

Que contient cette proposition de loi ? Seulement six articles, mais six articles qui, sans bouleverser le système de la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, constitueraient une amélioration sans précédent du sort des victimes du travail. Ce serait en effet la première loi depuis 1898 à traiter véritablement de ce sujet. Le texte prévoit l'indemnisation intégrale en cas de faute inexcusable, le maintien de la totalité du salaire pendant les arrêts de travail, la prise en charge complète d'une aide humaine, une meilleure indemnisation lorsque le taux d'incapacité est inférieure à 10 %, un mode de calcul de la rente plus juste et moins complexe, une reconnaissance facilitée des maladies professionnelles... <>



de loi, pour laquelle la FNATH a pourtant tant milité avec la publication d'un Livre blanc en janvier 2010. Sauf, bien entendu, si la mobilisation est forte. Vous, vos proches, vos enfants, êtes tous concernés par cette

Le dessinateur Cabu (Canard enchaîné, Charlie hebdo...) nous a offert ce dessin pour soutenir notre action. Pourrons-nous bientôt, grâce à la mobilisation de la FNATH et de ses adhérents et partenaires, sabrer le champagne et fêter l'amélioration du sort des victimes du travail ?

>>> COMMENT SE MOBILISER ? >>> COMMENT SE MOBILISER ? >>> COMM

Afin de permettre à cette proposition de loi d'être débattue et d'améliorer le quotidien de l'ensemble des victimes du travail, dont vous ou vos proches font partie, la FNATH lance une pétition. Vous trouverez dans ce numéro une carte-pétition que nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer. Glissez-la dans l'enveloppe jointe que vous devez nous renvoyer après l'avoir affranchie. Par ailleurs, parlez-en autour de vous, à votre famille, vos amis, vos collègues... Tout le monde, victimes du travail ou non, peut signer et relayer la pétition pour qu'enfin une loi juste puisse être adoptée. Pour signer la pétition sur le net, en savoir plus ou suivre la mobilisation, connectez-vous sur : Pouruneloijuste.com ou écrivez-nous à pouruneloijuste@fnath.com